

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°28

L'an deux mil vingt-deux, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Date de convocation : 03 juin 2022

Présents : Mme CHAMBAUD, M.PATRAS, Mme TRASSARD, M. LASSALLE, M. CATTOEN, M. INDA, M. BOUILLEAU, Mme NIEUWAAL, M. LARDIN, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme CESBRON, M. ARDILLEY, Mme ROURE.

Absent : Mme BEUPIED (pouvoir à Mme NIEUWAAL)

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, décide de modifier les prévisions budgétaires ainsi que suit :

SECTION	SENS	CHAPITRE-COMPTÉ	INTITULE	OUVERT	REDUIT
Fonctionnement	Dépense	011-6232	Fêtes et Cérémonies	32 006.75 €	
Fonctionnement	recette	77-7788	Recettes exceptionnelles	32 006.75 €	

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision modificative.

Abstentions : Mme NIEUWAAL, Mme BEUPIED (par pouvoir)

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 17 juin 2022

Affiché le 17 juin 2022

Le Maire,
Véronique CHAMBAUD

